

dont certaines gens ont dû se passer, articles de luxe sans doute aux yeux de quelques-uns, pour atteindre à quelque aisance. Mais dès que par l'épargne on a accumulé quelque capital que l'on place, sagement parfois et quelquefois imprudemment, celui qui le possède est prêt, aux heures de danger grave, à acquitter tous les impôts possibles, mais rien n'oblige le ministre à créer des difficultés, et à punir ceux qui ont amassé quelque avoir par leurs sacrifices. Je peux ajouter que d'autres personnes n'ont pas fait les mêmes sacrifices. Ceux qui n'ont jamais pu épargner, soit parce qu'ils ont manqué de travail, soit parce que la crise économique les a frappés durement, m'inspirent la plus profonde sympathie, mais il en est d'autres à qui la pratique de l'épargne a imposé d'énormes sacrifices.

Il se vend chez nous pour 250 millions de dollars de boissons alcooliques, et le revenu net de placements, déduction faite des impôts, s'établit à environ 400 millions de dollars. Ceci nous donne une idée de ce que l'homme moyen de notre pays sera disposé à faire et des sacrifices qu'il voudra s'imposer s'il désire épargner quelque chose pour sa vieillesse. J'espère que ceux qui ont fait des sacrifices dans le passé, qui ont économisé, qui ne comptent pas sur la sécurité sociale comme le meilleur moyen de pourvoir à leurs besoins de vieillesse, qui désirent aller de l'avant et qui veulent se tirer d'affaires par eux-mêmes, n'auront pas comme seule récompense à payer des impôts assez onéreux pour qu'il ne leur reste rien ou presque rien. Ce point mérite l'attention du ministre. Ce dernier me semble d'avis que ceux qui ont des biens les ont reçus en héritage, et très rarement acquis par leur travail. Je pourrais citer les termes de l'exposé budgétaire au sujet de la restriction à \$3,000 des revenus du capital. Il s'est exprimé en ces termes: "Dont le produit du capital représente en réalité les fruits de revenus antérieurs". Si l'on tient compte du jeu des intérêts composés que l'on juge parfois l'unique magie, en matière de finance, \$3,000 est une somme plutôt modique. Un peu de réflexion convaincra le ministre de la facilité d'accumuler un montant raisonnable grâce à l'intérêt composé pendant une période raisonnable.

Le ministre a dit ensuite: "ou les mesures qu'un homme a prises en vue de mettre les siens à l'abri du besoin". En d'autres termes, ne laissera-t-on pas à un homme plus de \$3,000 pour subvenir aux besoins de sa famille? L'homme, qui encore jeune et père de jeunes enfants, laisse \$3,000 dont le fisc doit prendre \$700 ou \$800 ne laisse certainement à sa famille un revenu exagéré. Je rappelle aux honorables députés qui siègent à ma gauche que \$2,000 ou \$3,000 ne constituent pas beaucoup

d'argent aux yeux de bien des ouvriers. Le salaire moyen de quelque 15,000 employés du National Canadien, comme on l'a révélé au comité, est d'environ \$2,775 par année. Sans doute, il y a des commis et d'autres membres du personnel qui reçoivent de très petits salaires, mais il y a des ouvriers dont les salaires sont très bons.

Les vues du ministre me semblent trop mesquines pour permettre, non seulement un niveau de vie convenable, mais tout genre de vie, si l'on tient compte des habitudes de la population, même en faisant la part très grande aux restrictions imposées par la guerre. Je voudrais savoir par quel procédé le ministre établit ce chiffre à \$3,000. S'agit-il d'une somme fixée arbitrairement, ou est-ce qu'on lui a fait une recommandation à ce sujet?

L'hon. M. HANSON: Et pourquoi?

M. JACKMAN: Et pourquoi le montant est-il si faible? J'ajouterai que cet allègement des impôts que je réclame n'a rien à faire avec la guerre. Si la guerre devait en souffrir ce serait différent, mais cette somme ne sera pas exigible avant le décès de la personne. Il est vrai que quelques-uns pourront mourir avant la fin de la guerre mais la grande majorité des contribuables qui sont tenus d'acquitter cet impôt de 1942 vivront pendant des années après la fin du conflit, j'espère. Je ne vois pas pourquoi le ministre a apporté cette modification au principe du plam Ruml. Si dans notre pays nous devons être limités à un revenu de \$3,000 par année, je proposerais alors que le ministre fasse comme M. Churchill a dit qu'il ferait lorsqu'il s'est emparé de certains établissements privés dans la mère patrie:

M. Churchill a répondu, d'abord qu'on n'avait pris aucune décision et en second lieu qu'il ne pouvait concevoir que le gouvernement s'embarquerait dans un tel programme avec toutes ses conséquences sans consulter non seulement le Parlement mais le pays.

Personne au pays ne désire voir imposer des restrictions sur les revenus au point qu'ils ne puissent dépasser \$3,000. Le président Roosevelt a recommandé une limite de \$25,000 chez nos voisins, compte tenu des primes d'assurance, des dons aux œuvres de charité et le reste, mais le Congrès a refusé d'accepter cette limite. Je reconnais que notre niveau de vie n'est pas aussi élevé qu'aux Etats-Unis, mais certes la somme de \$3,000 ne doit pas être la limite de ce qu'un homme peut gagner et obtenir de placements qu'il a pu faire au cours de sa vie à même ses épargnes, ou de ce qu'un homme peut laisser à sa veuve.

Ce serait fort peu reconnaître les sacrifices passés ou l'acceptation des risques ainsi que le désir de se lancer dans les entreprises et de